

Assemblée générale ordinaire (10h15-11h30)

Présentation

L'Assemblée générale fut animée par Patrick Tesson, président, Didier Viel, trésorier, et Jean-Louis Boulangé, secrétaire, tous membres du bureau jusqu'à ce jour.

Elle s'est déroulée dans un esprit constructif, selon la chronologie suivante :

Patrick Tesson explique la raison de ces deux assemblées consécutives :

Présentation

- l'assemblée ordinaire a pour objet de rendre compte des activités de 2013 et des trois premiers trimestres de 2014,
- l'assemblée extraordinaire est motivée par la démission du président et du CA actuels, et par le choix qu'il faudra faire d'une des deux options :
 - option A : un nouveau CA se constitue et l'Amicale se recentre,
 - option B : la volonté de maintenir l'Amicale est insuffisante et dans ce cas sa dissolution est actée (minimum de 3/4 des votants présents).



Rapport moral du président

État des lieux

- 168 cotisants pour le dernier exercice, soit une légère augmentation, principalement due à un apport du cours 64 suite à son jubilé.
 - 23 cotisants présents et 69 représentés par leur pouvoir, donc 92 votants
 - Deux réunions remarquables d'anciens ont eu lieu : le cours 1973 et le cours 1964.
 - Il a été fait constat que l'accès à l'emprise du collège reste interdit. Les raisons invoquées par les propriétaires des lieux sont liées à la sécurité du site et aux perturbations que pourraient entraîner des visites pour le travail de l'EPIDE.
 - Nos partenaires (l'EPIDE, la société 2IDE - propriétaire des lieux - et la commune de Combrée) se sont petit à petit éloignés de l'Amicale depuis le bicentenaire.
 - À noter cependant une proposition de Jean-Louis Roux, maire de Combrée, offrant l'accès à certains locaux pour tout groupe d'anciens désirant se réunir à Combrée (comme il l'avait fait pour le jubilé du cours 64).
- **Rapport du trésorier**

Didier Viel fait le bilan financier de l'exercice 2013 puis de celui de 2014 pour la période de janvier à octobre.

Le détail de ces comptes est préalablement distribué aux anciens présents dans la salle (voir aussi la *Lettre de Liaison 11*).

La confiance est votée à l'unanimité, moins une voix (absente lors de ce vote).

Bilan de six années à la Présidence

Patrick Tesson fait un rappel rapide de ce qui a été fait avec l'équipe qui l'a fidèlement secondée durant ces années. Il souligne ce qui a abouti ou non : une liste est distribuée aux présents ([Cf. Annexe](#)).

Vote : l'assemblée vote à l'unanimité le quitus. Des remerciements sont adressés au président et à son équipe, suivis d'applaudissements.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire

Le président confirme sa démission ainsi que celle du bureau et du CA pour laisser l'avenir de l'Amicale à une autre équipe où pourraient s'engager quelques personnes présentes dans le CA démissionnaire en plus des deux présidents honoraires Xavier Perrodeau et Patrick Tesson.

Didier Viel précise qu'il veut bien assurer les mêmes fonctions que celles qu'il avait dans l'ancien bureau sous réserve qu'on le décharge de la gestion du fichier des anciens. Jean-Louis Boulangé déclare être aussi partant pour une nouvelle aventure en continuant à gérer le site Internet, voire à réaliser une lettre d'information et la *Lettre de Liaison* avec le soutien d'une équipe.

Les trois membres de l'ancien bureau quittent alors l'estrade pour laisser place à Jean-Jacques Carré choisi pour animer l'Assemblée générale extraordinaire.

Assemblée générale extraordinaire(11h30-13h15)

Présentation

Jean-Jacques Carré (cours 1968) présente le cadre des débats destinés à décider de l'avenir de l'Amicale et explicite les deux options. Un secrétaire est désigné : Jean-Louis Boulangé (cours 1964).

Les débats

Ces débats très animés oscillent entre deux propositions :

- recentrer l'Amicale avec pour unique objectif de maintenir les liens existants entre anciens via le site Internet,
- maintenir les liens existants entre anciens tout en continuant de jouer un rôle dans la sauvegarde des bâtiments.



Jean-Louis Boulangé propose que l'Amicale se désengage totalement des bâtiments du collège en retirant notamment les divers objets (vêtements sacerdotaux, tableaux des anciens directeurs, cartes postales...) appartenant à l'Amicale et entreposés dans la chapelle. Cette proposition est soutenue par Jean Taufflieb (cours 1948) qui estime que seule la pérennité du site immobilier est utile pour faire perdurer les liens entre anciens.

Patrick Tesson ajoute que la création d'un lieu de mémoire a déjà échoué à de nombreuses reprises et qu'il n'a donc pas été trouvé de lieu d'exposition pour les objets mentionnés.

Claude Prime (cours 1959) signale que la Chapelle reste malgré tout au cœur de la mémoire des combréens.

Dominique Faure renchérit en précisant que l'Amicale doit continuer à se battre pour la conservation de ce patrimoine cher aux cœurs des anciens.

Geneviève Charbonneau, membre amie et présidente de l'ASMV (Association pour la Sauvegarde et la Mise en valeur du Collège de Combrée), évoque les actions qu'elle mène à la fois pour la préservation et la valorisation des bâtiments du collège.

Jean-Michel Guittet (cours 1985) signale que dans ses anciennes fonctions d'officier, il a accueilli au sein de structures de la Défense des locaux utilisés par des entités extérieures et qu'il est donc théoriquement possible d'envisager la mise à disposition d'un local pour l'Amicale au sein du collège.

Il est rappelé que l'Amicale s'était autrefois portée acquéreur de la maison anciennement allouée aux directeurs du collège mais que la mairie de Combrée avait fait valoir son droit de préemption. L'Amicale avait aussi pensé utiliser comme lieu de mémoire la maison du poète François Briand, située également à l'entrée de l'emprise du collège.

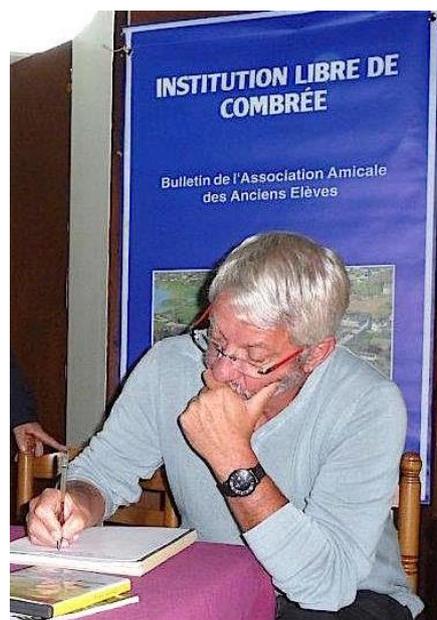
Dominique Faure (cours 1969), maire de Challain-la-Potherie et vice-président de la Communauté de communes du canton de Candé, indique qu'il faut être présent sur tous les fronts et qu'il serait judicieux d'inscrire le collège de Combrée dans un plan de sauvegarde de la Communauté de Communes. Il pourrait alors être envisagé - avec l'aide de l'ASMV - d'utiliser certains locaux comme lieu de mémoire. Dominique Faure estime en outre que la création d'un lieu de mémoire demeure un point important, tout autant que le maintien des liens entre anciens.

Michel Martinot (cours 1953) considère au contraire qu'un lieu de mémoire est une utopie, car l'Amicale serait incapable de gérer ce lieu au niveau financier et humain. Il faut donc se séparer des objets entreposés dans la chapelle.

En définitive, après des discussions animées et constructives, les participants s'expriment en faveur de l'option A, sans modification immédiate des objectifs de l'Amicale, mais en laissant la porte ouverte à de futures évolutions. L'option B (dissolution) est donc exclue.

Les décisions

Les débats s'orientent alors vers la constitution d'un Conseil d'Administration comprenant d'office les deux présidents honoraires (Xavier Perrodeau, cours 1980, et Patrick Tesson, cours 1972), Jean-Louis Boulangé, cours 1964, Didier Viel, cours 1965. Viennent ensuite s'ajouter Jean-Michel Guittet, cours 1985, Isabelle Paumard cours 1985, Geneviève Charbonneau, amie, et Dominique Faure, cours 1969. Il est rappelé qu'à ce Conseil pourraient se joindre ultérieurement Loïc Dusseau, Marie-Jo Abline et Jean François



Ploteau, non présents à l'AG mais excusés, ainsi que tout autre ancien qui en ferait la demande auprès du nouveau président. Ces personnes seraient alors cooptées.

Au cours des discussions, il est question du site Internet de l'Amicale qui pourrait être valorisé par des liens conduisant à des pages de réseaux sociaux (Facebook, etc.) et par un répertoire d'offres d'emploi alimenté par le réseau des anciens élèves, cela afin de proposer aux « jeunes anciens » une aide concrète.

Le vote s'effectue à main levée en faveur de l'option A :

Pour : 22 voix, auxquelles s'ajoutent les 69 pouvoirs

Abstention : 1 voix

Il est convenu que la question des modifications des statuts sera examinée ultérieurement par le nouveau Conseil d'Administration.



Repas et décisions du nouveau C.A.

Lors de l'apéritif, un toast fut adressé par l'ensemble des présents à la nouvelle Amicale. Un observateur attentif aura facilement remarqué que les visages étaient franchement détendus. Le repas qui suivit fut donc fort apprécié et permit à chacun d'envisager l'avenir avec sérénité.

Les membres du nouveau CA ont pu échanger pendant le déjeuner sur les orientations à donner à l'Amicale. Puis ils ont arrêté la composition du bureau comme suit :

BUREAU

Jean-Michel Guittet (cours 1985), président

Didier Viel (cours 1965), trésorier

Jean-Louis Boulangé (cours 1964), secrétaire chargé du site

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Isabelle Paumard (cours 1985)

Geneviève Charbonneau (amie)

Dominique Faure (cours 1969)

Xavier Perrodeau (cours 1980), président honoraire

Patrick Tesson (cours 1973), président honoraire

Et s'ils acceptent de poursuivre :

Marie-Jo Abline (amie, 20ans secrétaire à l'accueil du collège),

Loïc Dusseau (cours 1984) et

Jean- François Ploteau (cours 1984), anciens élèves.

Il est 17h quand anciens et amis repartent, souriants, comme soulagés d'avoir réussi à trouver un nouveau souffle pour l'Amicale et animés par une évidente volonté de continuer d'avancer en ayant déjà en tête quelques projets...

Les rapporteurs : JL Boulangé, P Tesson, JJ Carré